

DECISION N° 2022-099
PORTANT NOMINATION D'UNE CHEFFE DE PÔLE

Le Directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud, Président du Directoire,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7, L. 6146-1, et D.6146-1 et suivants ;

Vu la décision 2019-02 du 10 janvier 2019 portant création du pôle 94 G 10-11 ;

Vu que le Dr Jean-Louis LAVAUD, nommé par décision 2019-43 Chef de pôle 94 G 10-11, a fait valoir ses droits à la retraite ;

Vu l'avis favorable de l'ensemble des membres siégeant le 27 octobre 2022 à la Commission d'audition ;

Décide :

Article 1 :

Madame le Docteur Muriel THALASSINOS, praticienne hospitalière titulaire, assure la fonction de Cheffe de Pôle du Pôle 94 G 10-11, à compter du 2 novembre 2022, pour une durée de quatre ans renouvelable.

Article 2 :

La présente décision met fin à la décision 2019-43 en date du 15 avril 2019 portant nomination de Chef de pôle 94 G 10-11.

Article 3 :

Madame le Docteur Muriel THALASSINOS devra présenter à la direction un projet de pôle dans un délai de trois mois à compter de sa nomination.

Article 4 :

Monsieur le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressée, et publiée sur le site intranet du groupe hospitalier Paul Guiraud.

Article 5 :

La présente décision est susceptible de recours gracieux devant le Directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud, ou de recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 :

Un original de la décision est transmis :

- à l'intéressée,
- à la Direction générale, Service des affaires médicales,
- à la trésorerie,
- à Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France.

Une copie sera adressée pour information au Centre National de Gestion.

Fait à Villejuif, le 28 octobre 2022

GH Paul Guiraud

www.gh-paulguiraud.fr

54, avenue de la République BP 20065

94806 Villejuif Cedex

☎ 01 42 11 70 00

Le Directeur

 Lazare REYES

Le Président de la CME

 David TOUITOU